



**Convention interuniversitaire relative à l'organisation d'un double diplôme  
entre les programmes de**

**M2 Sciences du langage - Français langue étrangère (FLE) de Lyon 2**

**et**

**Maîtrise ès arts en études du bilinguisme de l'uOttawa**

**ENTRE :** L'Université Lumière Lyon 2 (Lyon 2), dont le siège est situé 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON Cedex 07, France, ici représentée par la Professeure Nathalie DOMPNIER, présidente.

**ET :** L'Université d'Ottawa (uOttawa) dont le siège est situé au pavillon Tabaret, 75, avenue Laurier est, Ottawa (Ontario) K1N 6N5, Canada, ici représentée par le Professeur Jacques FREMONT, recteur et vice-chancelier.

---

**PRÉAMBULE**

L'Université d'Ottawa et l'Université Lumière Lyon 2 continuent de partager des intérêts communs et des objectifs scolaires semblables en matière d'enseignement et de recherche.

Elles souhaitent poursuivre la collaboration et la création de liens afin de renforcer ces domaines d'intérêt commun. Pour ces motifs, les établissements signataires ont décidé d'offrir un double diplôme de M2 /Maîtrise dans le domaine de l'enseignement des langues et du bilinguisme.

*NOTA : Sous réserve d'approbation des instances d'approbation universitaires de chacune des institutions.*

## **IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 - Cadre légal et habilitation**

Conformément :

- au cadre d'assurance de la qualité du Conseil des universités ontariennes sur l'assurance de la qualité approuvée par le Conseil ainsi que le Conseil Ontarien des Vice-Présidents Académiques, le 7 octobre 2014,
- à l'arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
- à la législation française et au Code de l'éducation, article L613-1 relatif aux règles générales de délivrance des diplômes et articles D613-17 et suivants relatifs aux diplômes en partenariat international,

les établissements signataires conviennent d'organiser en commun, à partir de l'année académique 2018-2019, un M2 /maîtrise à l'issue duquel les étudiants inscrits à temps complet à ce programme recevront le titre de M2 Sciences du langage - Français langue étrangère (FLE) (délivré par Lyon 2) et celui de Maîtrise ès arts en études du bilinguisme (délivré par l'uOttawa).

Chacun des établissements signataires intervient dans le cadre du ou des domaines où il est habilité à offrir des formations. Les institutions partenaires sont reconnues par leurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur.

### **Article 2 - Programme élaboré conjointement et approuvé par les autorités compétentes**

Les établissements signataires s'accordent sur le contenu du programme de maîtrise / de master tel qu'il est décrit dans l'annexe 1.

Tout changement sera soumis à l'accord des institutions signataires dans le but de garantir l'homogénéité et la qualité académique. Le programme respectera aussi les exigences minimales établies par les facultés respectives en fonction des règles légales.

Il est convenu que ce programme commun et les diplômes qui seront délivrés par les établissements signataires pourront être sujets à des modifications si des changements surviennent dans l'offre académique des institutions partenaires. Le programme sera valide tant qu'aucune nouvelle mesure légale ou décision au niveau universitaire ne sera introduite. Dans l'hypothèse de modifications de ce type, les deux directeurs de département du programme en feront part aux instances concernées et modifieront l'offre académique en conséquence. La modification fera l'objet d'une annexe.

### **Article 3 - Répartition de la collaboration**

Les étudiants de l'uOttawa, candidats à la double diplomation suivront des formations totalisant au moins 20 ECTS à Lyon 2 (10 crédits ECTS de cours et 10 crédits ECTS de stage). À l'uOttawa, l'étudiant suit 6 crédits canadiens de cours pour l'option thèse et 9 crédits canadiens de cours pour l'option mémoire, en plus du mémoire ou de la proposition de thèse et de la thèse. Le programme figure à l'annexe 1.

Les étudiants de Lyon 2, candidats à la double diplomation suivront des formations totalisant au moins 9 crédits canadiens (3 séminaires) uOttawa dispensés par l'uOttawa ainsi que 15 ECTS à Lyon 2 et un mémoire. Ils feront un stage de 10 crédits ECTS à uOttawa. Le programme figure à l'annexe 1.

#### **Article 4 - Gestion du programme et évaluation des notes**

Le programme est élaboré et géré en commun par les établissements signataires dans l'esprit des dispositions reprises à l'annexe 2.

Dans le respect des règlements internes des établissements signataires, cette annexe définit le comité chargé de la gestion du programme. La composition de ce comité, la désignation de son président et de son secrétaire ainsi que son fonctionnement sont fixés à l'annexe 2. Chaque année, le comité de gestion procède à une évaluation globale de la formation (programme, contributions, conditions d'admission et d'équivalence, calendriers académiques et administratifs spécifiques) et apporte toute modification ou adaptation au programme qu'il juge utile.

Les autorités compétentes des établissements signataires constituent un jury commun unique et en déterminent les règles de fonctionnement, dans le respect de leur réglementation respective, ainsi que les règles d'évaluation particulières. Ces règles sont précisées à l'annexe 2.

#### **Article 5 - Modalités financières**

##### ***5.1 Droits d'inscription et de scolarité et autres frais***

Pendant la durée du programme, les étudiants de Lyon 2 et de l'uOttawa admis au double diplôme prennent en charge :

1. chaque année, une inscription régulière dans leur institution d'origine et ils y paient les droits d'inscription et de scolarité, et tout autre droit exigés ;
2. pendant le trimestre de mobilité à l'uOttawa ou à Lyon 2, une inscription administrative dans l'université d'accueil et ils y paient tous les frais accessoires et administratifs liés à leur statut d'étudiant ;
3. l'ensemble des coûts et dépenses associés à leur voyage, à leurs dépenses personnelles et de subsistance, à l'hébergement, à leur assurance-santé, aux transports locaux (y compris le U-Pass pour les étudiants de Lyon 2 à l'uOttawa) ainsi que toutes les dépenses liées à leurs études.

**CAS DE PROLONGATION :** pour toute nouvelle entente de double diplomation, les parties doivent s'entendre sur les possibilités de reprises dans les cas d'échecs ou de prolongation du programme et déterminer les modalités et les droits s'y rattachant.

## **5.2 Réciprocité et échanges équilibrés**

Puisque chaque étudiant paie ses droits d'inscription et de scolarité à son établissement d'origine pour la durée totale du programme de double diplôme, il est entendu qu'un équilibre dans le nombre d'étudiants y participant de part et d'autre est recherché au cours des cinq (5) années de la présente collaboration. Le Bureau international de l'uOttawa et la Direction des Relations Internationales de Lyon 2 doivent approuver, à chaque année, le nombre d'étudiants nommés de part et d'autre afin d'assurer un équilibre. Au plus tard à la fin de la 4<sup>ème</sup> année de l'entente, les coordonnateurs académiques et les bureaux des relations internationales des deux institutions évalueront la pertinence de la reconduction du double diplôme ainsi que le modèle financier.

Chaque année, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre le Bureau des études supérieures de la Faculté des arts de l'uOttawa enverra une liste des étudiants admis de Lyon 2 participant à ce programme au bureau de la GES afin de s'assurer qu'aucun frais de scolarité ne soit ajouté aux comptes étudiants des participants mais que les frais accessoires et administratifs y soient ajoutés. Ceci permet l'inscription à la cote TRF.

## **Article 6 - Diplôme**

À l'issue de sa formation, l'étudiant ayant rempli les exigences du programme se voit octroyer le diplôme de chacun des établissements partenaires portant les titres de M2 et de Maîtrise repris à l'Article 1 de la présente convention. Chaque établissement émettra son propre diplôme, et chacun des deux diplômes sera rédigé conformément aux formules et aux langues en vigueur dans chaque institution.

## **Article 7 - Responsable académique**

Chaque institution signataire désigne en son sein un responsable académique chargé de superviser l'exécution de l'accord. Il s'agit de :

- pour Lyon 2, M. Nicolas Guichon, Professeur des universités et responsable du Master Sciences du Langage – Français Langue Étrangère (FLE) ;
- pour l'uOttawa, Mme. Marie-Josée Hamel, Professeure titulaire et directrice des études supérieures de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme.

## **Article 8 - Statut de l'étudiant et assurances pour les étudiants**

Les étudiants inscrits au programme de double diplôme reçoivent de l'Université d'accueil une carte d'immatriculation ou carte d'étudiant leur permettant de bénéficier de tous les services universitaires, y compris les bibliothèques et locaux sportifs. De manière générale, les étudiants inscrits dans le cadre de ce programme jouissent des mêmes droits que les autres étudiants dans la limite des lois et règlements en vigueur.

Les étudiants inscrits au programme de double diplôme sont assujettis aux règlements scolaires et académiques des deux Universités.

À l'uOttawa, les étudiants de Lyon 2 doivent obligatoirement souscrire au Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU) pendant la période d'études à Ottawa. Aucune exception ne sera faite, même si les étudiants de Lyon 2 ont souscrit une assurance avant de quitter leur pays d'origine. Les informations relatives se trouvent à l'adresse suivante: <https://international.uottawa.ca/fr/etudier-a-l-universite-d-ottawa/etudiants-actuels/ramu>. Les étudiants de Lyon 2 doivent souscrire à la RAMU dès leur arrivée à l'uOttawa.

À l'uOttawa, les étudiants de Lyon 2 devront obligatoirement se procurer la carte d'autobus universelle (U-Pass) leur permettant d'utiliser les services de transport en commun par autobus dans la ville d'Ottawa et Gatineau. Les informations relatives se trouvent à l'adresse suivante: [http://www.octranspo.com/tickets-and-passes/u\\_pass](http://www.octranspo.com/tickets-and-passes/u_pass).

À Lyon 2, les étudiants d'uOttawa devront s'inscrire au régime général de la sécurité sociale française. L'inscription est gratuite et se fait en ligne sur le site de l'assurance maladie dédié aux étudiants étrangers.

À Lyon 2, les étudiants d'uOttawa devront s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), dont le montant s'élève pour l'année universitaire 2018/2019 à quatre-vingt-dix euros (90 €).

Les étudiants d'uOttawa à Lyon 2 pourront en outre avoir à payer divers frais annexes optionnels.

#### **Article 9 - Durée de la convention**

À l'exception de ses annexes, révisables annuellement, la présente convention est conclue pour une durée de cinq années académiques à partir du début de l'année académique 2018-2019, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Elle est renouvelable par écrit pour des périodes successives de cinq années académiques, après évaluation par les autorités académiques de chaque institution. À cet effet, le comité de gestion du programme établit à leur intention un rapport d'évaluation en fin d'année académique.

La dénonciation éventuelle doit avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> décembre qui précède l'année académique pour laquelle une des parties renonce à participer au programme. En aucun cas, la dénonciation ne pourra porter préjudice aux étudiants engagés dans le programme d'études.

La dénonciation de cette convention ou l'adoption d'un avenant est par ailleurs possible dans l'hypothèse où les accréditations délivrées à l'Université Lyon 2 seraient modifiées ou non renouvelées.

Les annexes 1 et 2 font partie intégrante de la convention.

Signé à Ottawa, en quatre exemplaires originaux, le 14/01/2019

Pour l'Université Lumière Lyon 2 :



Nathalie Dompnier  
Présidente

Pour la Présidente,  
par délégation **Jim Walker**,  
Vice-Président des Relations Internationales

Emmanuel Naya,  
Doyen de l'UFR des Lettres, Sciences du Langage  
et Arts (LESLA)



Pour l'Université d'Ottawa :



Jacques Frémont  
Recteur et vice-chancelier



Annick Bergeron  
Secrétaire générale



Kevin Kee  
Doyen de la Faculté des arts



Jérémie Séror,  
Directeur de l'Institut des langues  
officielles et du bilinguisme

## ANNEXE 1

### Objectifs et structure du programme

#### 1. Les objectifs

Le programme de double diplomation élaboré par Lyon 2 et l'uOttawa est conçu à partir du programme du M2 Sciences du langage - Français langue étrangère (FLE) (60 ECTS) de Lyon 2 et de celui de la Maîtrise ès arts en études du bilinguisme (12 crédits canadiens de cours pour l'option thèse ou 18 crédits canadiens de cours pour l'option mémoire) de l'uOttawa.

##### 1.1. *Le programme proposé par Lyon 2*

Le programme est disponible à l'adresse suivante :

M2 Sciences du langage - Français langue étrangère (FLE) :

<https://lesla.univ-lyon2.fr/master-fles-2e-annee-610064.kjsp?RH=1416325981261&RF=1418393236376>

Tous les cours se donnent en langue française.

##### 1.2. *Le programme proposé par l'uOttawa*

La version la plus récente des programmes est disponible à l'adresse suivante (les pages web sont actualisées chaque année) :

<https://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-arts-etudes-bilinguisme/>

Pour ce programme bilingue, les cours sont offerts en français et en anglais. Les cours doivent être suivi dans la langue dans laquelle le cours est offert.

##### 1.3. *L'utilisation des crédits ECTS et crédits canadiens*

Pour les crédits ECTS à Lyon 2, ils sont distribués de cette manière pour les différents cours :

- Usage des outils numériques - 17,5 h 3 ECTS
- Méthodologie de recherche - 21 h 3 ECTS
- Littératies et alphabétisation - 10,5 h 2 ECTS
- Littérature en classe de FLE - 10,5 h 2 ECTS

À l'uOttawa, un cours de 3 crédits canadiens correspond à 36 heures de cours, auxquelles il faut ajouter le temps consacré au travail individuel de l'étudiant, soit environ trois heures pour chaque heure de cours ainsi que les examens et travaux notés. Le programme de maîtrise ès arts en études du bilinguisme de l'uOttawa comporte 12 crédits de cours (pour l'option thèse) ou 18 crédits de cours (pour l'option mémoire). Le mémoire a une valeur de 6 crédits, la proposition de thèse ainsi que la thèse ne sont pas assujettis à des crédits.

## **2. Le programme commun**

### **2.a. Comparaison des parcours académiques de chaque université**

uOttawa	Lyon 2
Maîtrise ès arts en études du bilinguisme Option thèse (12 crédits canadiens de cours) ou option mémoire (18 crédits canadiens de cours)	M2 Sciences du langage - Français langue étrangère (FLE) (60 ECTS)
Baccalauréat universitaire en Didactique des langues secondes Quatre ans (120 crédits canadiens)	M1 Sciences du langage - Français langue étrangère (FLE) (60 ECTS)
	Bachelier universitaire (180 ECTS)

### **2.b. Le programme de double diplôme**

Les étudiants en double diplomation suivent les cours à l'université d'accueil pendant la session d'hiver (durant la deuxième année d'études, ou M2, pour les étudiants de Lyon 2 ; durant la première année d'études, ou exceptionnellement la deuxième, pour les étudiants de l'uOttawa).

Les étudiants suivent un programme mixte précisé en « parcours scolaire » ci-dessous.

Les étudiants ne rédigeront qu'un seul mémoire/thèse, lequel sera évalué par l'établissement d'attache et reconnu par les deux institutions.

## Parcours scolaire prévu pour l'obtention du double diplôme

Les étudiants de l'uOttawa devront prendre à la session d'automne : 3 séminaires (9 crédits canadiens) avec mémoire (6 crédits canadiens) ou 2 séminaires (6 crédits canadiens) avec proposition de thèse et thèse. À Lyon 2 à la session d'hiver, ils compléteront 4 cours (10 ECTS) et un stage (10 ECTS).

Les étudiants de Lyon 2 devront suivre : 6 cours (15 ECTS) avec mémoire (25 ECTS) à Lyon 2. À l'uOttawa à la session d'hiver, ils compléteront 3 séminaires (9 crédits canadiens, pour lesquels, dans le cas présent, les étudiants de Lyon 2 recevront 10 ECTS) et ils effectueront un stage à Ottawa (10 ECTS) comptant pour le diplôme de Lyon 2.

Étudiants de l'uOttawa		
	Présent à	Cours / Activités
<b>Année 1</b>		
<b>Premier trimestre (automne) :</b> de septembre à décembre	uOttawa	<p>2 ou 3 séminaires (selon l'option thèse ou mémoire)</p> <p>3 crédits canadiens obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BIL5101 (ang) : Issues in Bilingualism Studies /</li> <li>• BIL5501 (fr) Questions en études du bilinguisme</li> </ul> <p>3 ou 6 crédits canadiens au choix (selon l'offre annuelle et selon l'option thèse ou mémoire et l'offre annuelle), parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BIL5103 (ang) : Assessment of second language competence / BIL5503 (fr) : Évaluation de la compétence en langue seconde</li> <li>• BIL5107 (ang) : Language Planning and Policy in Canada / BIL5507 (fr) : Planification et politiques linguistiques au Canada</li> <li>• BIL5108 (ang) : The Politics of Language, Power and Identity: Canada and the World / BIL5508 (fr) : Langue, pouvoir et politiques identitaires : le Canada et le Monde</li> </ul>

<p><b>Deuxième trimestre (hiver) :</b> de janvier à avril</p>	<p>Lyon 2</p>	<p>4 cours obligatoires, selon l'offre annuelle, pour un total de 10 ECTS minimum</p> <p>Pour l'année universitaire 2018/2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Littérature en classe de FLE ou un séminaire au choix en Sciences du langage – 10,5 h 2 ECTS</li> <li>• Usage des outils numériques – 17,5 h 3 ECTS</li> <li>• Méthodologie de recherche – 21 h 3 ECTS</li> <li>• Littératies et alphabétisation – 10,5 h 2 ECTS</li> </ul>
<p><b>Troisième trimestre (printemps) :</b> d'avril à mai</p>	<p>Lyon 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage non rémunéré de 65h enseignement-recherche au centre de langues de Lyon 2 (observation, préparation de matériel, prise en main de groupes, évaluation, animation, recueil de données, etc.). Ce stage peut commencer à la session d'hiver – 10 ECTS</li> </ul>
<p><b>Troisième trimestre (printemps/été) :</b> de mai à août</p>	<p>uOttawa</p>	<p>Inscription et rédaction du Mémoire de maîtrise (option mémoire) ou à la Proposition de thèse (option thèse)</p> <p>Option thèse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BIL7990 Proposition de thèse (environ 15 à 20 pages)</li> </ul> <p>Option mémoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BIL7998 Mémoire de maîtrise (environ 12 500 mots, avant bibliographie, notes et annexes) – 6 crédits canadiens</li> </ul>
<p><b>Année 2</b></p>		
<p><b>Quatrième trimestre (automne) :</b> de septembre à décembre</p>	<p>uOttawa</p>	<p>Option mémoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction et dépôt du mémoire</li> </ul> <p>Option thèse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• THM7999 Thèse de maîtrise (environ 25 000 mots, avant bibliographie, notes et annexes)</li> </ul>

<p><b>Cinquième trimestre (hiver) :</b> de janvier à avril</p>	<p>uOttawa Lyon 2*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction et soutenance de la thèse (option THÈSE).</li> <li>• *Exceptionnellement, les étudiants en parcours de thèse pourraient effectuer le trimestre à Lyon 2 pendant le trimestre d'hiver de leur deuxième année, avec la permission du Directeur des études supérieures de l'ILOB.</li> </ul>
--	----------------------------	--

Étudiants de Lyon 2 (M2)		
	Présent à	Cours / Activités
M2		
<p><b>Premier trimestre (automne) :</b> de septembre à décembre</p>	<p>Lyon 2</p>	<p>Cours obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Curricula et ingénierie – 17,5 h 2 ECTS</li> <li>• Évaluation et certification – 21 h 3 ECTS</li> <li>• Grammaire et enseignement du FLE – 21 h 2 ECTS</li> <li>• Conception de parcours en ligne (17,5 h) et Pratiques pédagogiques en ligne (21 h) – 38,5 h 3 ECTS</li> <li>• Français sur objectifs spécifiques – 21 h 2 ECTS</li> <li>• Élaboration de matériel pédagogique – 21 h 3 ECTS</li> </ul>

<p><b>Deuxième trimestre (hiver) :</b> de janvier à avril</p>	<p>uOttawa</p>	<p>3 séminaires, dont le séminaire obligatoire, soit 9 crédits canadiens, pour lesquels, dans le cas présent, les étudiants de Lyon 2 recevront 10 ECTS :</p> <p>3 crédits canadiens obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BIL5502 (fr) : Méthodologie de recherche en études du bilinguisme / BIL5102 (ang) : <i>Research Methodology in Bilingualism Studies</i></li> </ul> <p>6 crédits canadiens selon l'offre annuelle, parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BIL5504 (fr) : Tendances et enjeux de la recherche en apprentissage des langues assisté par ordinateur / BIL5104 (ang) : <i>Trends and Issues in Research on Technology-Assisted Language Learning</i></li> <li>• BIL5505 (fr) : Corpus électronique en apprentissage des langues secondes / BIL5101 (ang) : <i>Electronic Corpora in Second Language Learning</i></li> <li>• BIL5520 (fr) : Thèmes choisis en études du bilinguisme / BIL5120 (ang) : <i>Special Topics in Bilingualism studies (e.g. Multilingualism)</i></li> <li>• BIL5506 (fr) : Développement des compétences en langue seconde/étrangère chez les adultes / BIL5106 (ang) : <i>Adult Second/Foreign Language Skills Development</i></li> </ul>
<p><b>Troisième trimestre (printemps) :</b> de avril à mai</p>	<p>Ottawa</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage non rémunéré de 65 heures enseignement-recherche à l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (observation, préparation de matériel, prise en main de groupes, évaluation, animation, recueil de données, etc.). Ce stage peut commencer à la session d'hiver – 10 ECTS</li> </ul>
<p><b>Troisième trimestre (printemps/été) :</b> de mai à août</p>	<p>Lyon 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémoire de recherche – 25 ECTS</li> </ul>

Pour obtenir le double diplôme, les étudiants devront avoir réussi tous les cours repris au programme tel que décrit ci-avant.

À l'uOttawa, chaque séminaire est évalué individuellement. L'évaluation repose sur des travaux continus durant le semestre et un travail ou un examen final durant la période officielle d'examens en avril. La note de passage pour un séminaire est de C+. L'affichage officiel des notes finales se fait à la mi-mai.

À Lyon 2, chaque cours est évalué par le biais d'un rapport présentant une synthèse critique des notions vues dans ce cours. La note de passage pour un cours est de 10. Les notes sont remises à la mi-mai.

L'évaluation du stage de 65 heures se fera par le biais d'un rapport de stage. Ce rapport mettra en évidence le contexte, les actions entreprises et la mise en valeur de l'expérience professionnelle acquise. Le rapport de stage sera noté satisfaisant ou non satisfaisant. Les notes seront remises à la mi-septembre.

Un étudiant participant au double diplôme et qui doit interrompre l'option double diplôme et retourner dans son établissement d'attache travaillera de concert avec son établissement d'attache afin de faire reconnaître les cours réussis et afin qu'il puisse réintégrer son cursus universitaire.

Dans le cadre de la double diplomation, les étudiants rédigeront un seul mémoire de master ou thèse.

Le mémoire/thèse sera dirigé par :

- un directeur principal attaché à l'université d'origine de l'étudiant,
- un codirecteur attaché à l'université partenaire (si souhaité).

À l'uOttawa, chaque mémoire est évalué par le directeur et un évaluateur. Le mémoire est validé ou pas (mention satisfaisant ou non satisfaisant).

À l'uOttawa, chaque thèse est évaluée et soutenue devant le directeur et deux évaluateurs. La thèse est validée ou pas (mention satisfaisant ou non satisfaisant).

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université et détaillées en annexe 4.

## **ANNEXE 2**

### **GESTION DU PROGRAMME**

#### **1. Le comité chargé de la gestion du programme (comité de gestion)**

La gestion académique du programme sera assurée par un comité de gestion.

Ce comité de gestion est composé du/de la :

- directeur·trice de l'UFR des Lettres, Sciences du Langage et Arts ;
- responsable du programme de Master en didactique du Français Langue Étrangère de Lyon 2 ;
- directeur·trice de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa ;
- responsable du programme de maîtrise ès arts en études du bilinguisme de l'uOttawa.

La présidence du comité est assurée alternativement par le·la directeur·trice de l'UFR des Lettres, Sciences du Langage et Arts de Lyon 2 et le·la directeur·trice de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa, le·la premier·e assumant la présidence les années académiques débutant les années impaires et le·la second·e assumant la présidence les années académiques débutant les années paires. L'année où il·elle n'assume pas la présidence, le·la second·e directeur·trice assure le secrétariat.

Le comité de gestion a notamment pour mission de :

- faire une évaluation globale de la formation (programme, contributions, conditions d'admission et d'équivalences, calendriers académiques et administratifs spécifiques),
- apporter toute modification ou adaptation au programme qu' il·elle juge utile.

La gestion administrative est confiée aux responsables administratifs de l'UFR des Lettres, Sciences du Langage et Arts de Lyon 2, en concertation avec la Direction des Relations Internationales de Lyon 2, et de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa.

#### **2. Le Comité du programme de double diplôme**

Le Comité est composé de l'ensemble des enseignants des établissements signataires responsables des enseignements de ce programme. La présidence et le secrétariat du comité sont assurés alternativement par le responsable du Master 2 FLE/S de Lyon 2 et le·la responsable du programme de maîtrise ès arts en études du bilinguisme ou le·la responsable des études supérieures de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa

Le comité a notamment pour mission de :

- gérer et superviser le parcours académique des étudiants de la manière la plus large qui soit ;
- trancher les questions ou conflits liés au parcours académique des étudiants ;
- établir l'équivalence des notes ;

- examiner les parcours des étudiants en fin de cycle ;
- vérifier les conversions et discuter des situations particulières ;
- délivrer les grades académiques, assortis d'éventuelles mentions.

Le jury peut se réunir par vidéoconférence.

En principe, les règlements de chacune des institutions signataires s'appliquent pour les enseignements qui y sont donnés et les évaluations qui y ont lieu. En cas de conflit entre des dispositions contradictoires, la solution dégagée devra être conforme aux exigences légales de Lyon 2 et de l'uOttawa.

Chaque cours est évalué par le(s) titulaire(s) du cours, quel que soit l'endroit où il se donne ou le public qui le reçoit.

Chaque université applique ses règles quant à la reconnaissance de la réussite par rapport aux exigences du grade de son université lors de l'année de séjour des étudiants (délibération, examens de reprise, etc.). Autrement dit, un étudiant devra rencontrer les exigences de chaque université afin d'obtenir les deux diplômes.

### **3. Le calendrier**

Les calendriers académiques sont différents dans les deux établissements partenaires.

À l'uOttawa, l'année académique est divisée en trois trimestres qui se terminent chacun par une session d'examens :

- le trimestre d'automne qui s'étend de septembre à décembre;
- le trimestre d'hiver qui s'étend de janvier à avril;
- un troisième trimestre (printemps/été) qui s'étend d'avril à août. Ce trimestre estival est généralement réservé à la rédaction du mémoire ou de la proposition de thèse.

L'uOttawa n'offre pas de possibilité de reprise d'examens : un cours échoué devra être repris à un trimestre ultérieur.

À Lyon 2, l'année académique est répartie en 3 trimestres et il y a une session d'examens :

- le 1<sup>er</sup> trimestre s'étend de septembre à décembre;
- le 2<sup>nd</sup> trimestre s'étend de janvier à mars;
- le 3<sup>ème</sup> trimestre, qui correspond au stage, s'étend de mars à juin ;
- Il y a une session d'examen (en septembre).

En cas d'échec, les étudiants peuvent demander un redoublement.

Le calendrier des étudiants de l'uOttawa sera donc le suivant :

- 1e session (automne) à l'uOttawa : 2 ou 3 séminaires obligatoires (selon option THÈSE ou Mémoire)
- 2e session (hiver) à Lyon 2 : 4 cours obligatoires
- 3e session (printemps) à Lyon 2 : stage de 65 heures enseignement-recherche au centre de langues de Lyon 2 (observation, préparation de matériel, prise en main de

groupes, évaluation, animation, recueil de données, etc.). Le stage pourra chevaucher les sessions d'hiver et de printemps ;

- 3e session (été) à l'uOttawa : inscription et rédaction du Mémoire de maîtrise (option MÉMOIRE) ou à la Proposition de thèse (option THÈSE)
- 4e session (automne 2e année) à l'uOttawa : rédaction et dépôt du mémoire (option MÉMOIRE) ou rédaction de la thèse (option THÈSE) ;
- 5e session (hiver 2e année) à l'uOttawa : rédaction et soutenance de la thèse (option THÈSE). Exceptionnellement, les étudiants en parcours de thèse pourraient effectuer le trimestre à Lyon 2 pendant le trimestre d'hiver de leur deuxième année, avec la permission du Directeur des études supérieures de l'ILOB.

Le calendrier des étudiants de Lyon 2 sera donc le suivant :

- 1e session (automne) à Lyon 2 : 6 cours obligatoires
- 2e session (hiver) à l'uOttawa : 3 séminaires obligatoires
- 3e session (printemps) à l'uOttawa : stage non rémunéré de 65h en enseignement-recherche à l'ILOB et/ou sur le campus de l'Université d'Ottawa. Le stage chevauchera les sessions d'hiver et de printemps ;
- 3e session (été) à Lyon 2 : rédaction du mémoire ;
- 4e session (automne, 2e année) à Lyon 2 : rédaction et soutenance du mémoire.

#### **4. La sélection, l'admission et l'inscription des étudiants**

Le nombre maximum d'étudiants pouvant s'inscrire au programme sera décidé chaque année entre les partenaires. Il ne peut être supérieur à deux (2) étudiants par établissement partenaire.

##### **4.a. Sélection et pré-admission au double diplôme**

Chaque établissement établira sa procédure interne pour la sélection des étudiants selon les exigences qui lui sont propres.

En supplément, chaque établissement partenaire peut imposer des critères de sélection supplémentaire pour ses propres étudiants, qu'il doit porter à la connaissance de ceux-ci avant la période d'inscription.

Chaque établissement partenaire procède en amont à une pré-sélection de ses étudiants qui participeront au programme. Les étudiants sélectionnés doivent faire demande à l'établissement partenaire comme stipulé sur les sites web appropriés. En raison de la confiance mutuelle qui existe entre les établissements partenaires, l'autre institution ne remet pas en question ce choix.

##### **Pour les étudiants de l'uOttawa**

À l'Université d'Ottawa, la sélection se fera lors du premier semestre précédent le semestre de mobilité, pour une mobilité à l'Université de Lyon 2 durant le second semestre de l'année de Maîtrise. La sélection sera annoncée avant le 15 octobre de chaque année.

À l'uOttawa, les candidats admissibles à cette double diplomation doivent être titulaires d'un baccalauréat spécialisé avec majeure en didactiques des langues secondes ou en linguistique appliquée ou l'équivalent avec une moyenne minimale de 75% (B+). Le volet international, étant donné sa structure, est réservée aux étudiants à temps plein. Ils seront admis selon les critères établis par les études supérieures. Tout étudiant doit faire demande en ligne et avant la date limite en se référant à la page web suivante : [uottawa.ca/etudes-superieures/programmes-admission/admission/exigences-particulieres](http://uottawa.ca/etudes-superieures/programmes-admission/admission/exigences-particulieres).

Au moment où l'étudiant soumet sa demande d'admission à la Maîtrise ès arts en études du bilinguisme, il devra en faire mention dans sa lettre de motivation, afin de confirmer son intérêt à postuler pour la double diplomation entre l'uOttawa et Lyon 2. Les candidatures seront remises au comité responsable des admissions, soit le Comité de la maîtrise, comme c'est le cas pour tous les étudiants qui désirent faire une maîtrise à l'uOttawa.

L'étudiant de l'uOttawa recevra une offre d'admission au programme de Maîtrise ès arts en études du bilinguisme avec mention de la double diplomation. Il devra également recevoir, de la part de Lyon 2, une autorisation d'inscription lui permettant d'obtenir un visa d'étude.

L'étudiant de l'uOttawa sera inscrit à la cote TRF 1000 pour le trimestre passé à Lyon 2. L'étudiant de l'uOttawa s'inscrira aux cours qu'il suivra la deuxième année du programme au mois de juin précédant sa deuxième année.

#### **Pour les étudiants de Lyon 2**

À Lyon 2, la pré-sélection se fera lors du second semestre de l'année de Master 1 pour une mobilité à l'Université d'Ottawa durant le second semestre de l'année de Master 2. Les étudiants devront faire une demande d'admission au printemps.

Ils doivent avoir acquis au moment de la sélection ou acquérir, au plus tard à la fin de l'année académique en cours, la totalité des crédits de leur éventuel complément de formation (module complémentaire) et de leur programme annuel.

Afin de soumettre une demande d'admission à la double diplomation, l'étudiant doit présenter un curriculum vitae, une lettre de motivation, passer un entretien en français et en anglais et justifier d'un niveau minimum C1 dans les deux langues (anglais et français).

L'étudiant de Lyon 2 devra recevoir, de la part de l'uOttawa, une offre d'admission lui permettant d'obtenir son visa d'études.

#### **4b. Admission et inscription dans l'université d'accueil**

L'étudiant de l'uOttawa participant à ce programme de double diplomation restera inscrit à l'uOttawa tout au long du double diplôme.

Lors de son séjour à Lyon 2, l'étudiant de l'uOttawa sera également inscrit administrativement à Lyon 2 ce qui lui permettra d'obtenir, au bout du parcours, son diplôme de M2.

La liste des étudiants inscrits à l'uOttawa sera communiquée à l'UFR des Lettres, Sciences du Langage et Arts de Lyon 2 pour le 15 octobre précédent le semestre de mobilité par le responsable académique. Les étudiant.es de l'Université d'Ottawa qui participent à ce

programme sont contactés par la Direction des Relations Internationales de Lyon 2 et doivent effectuer, une fois sélectionnés, une inscription en ligne.

Les étudiants d'uOttawa doivent envoyer les documents nécessaires à l'inscription administrative (la copie de la carte européenne d'assurance maladie pour les étudiants européens ainsi que la copie du passeport et/ ou carte nationale d'identité en cours de validité) à la personne responsable des diplômés en partenariat international de la Direction des Relations Internationales de Lyon 2 ([dpi@univ-lyon2.fr](mailto:dpi@univ-lyon2.fr)) avant le 31 octobre précédant la rentrée universitaire de l'année du diplôme.

L'étudiant de Lyon 2 devra faire une demande d'admission régulière au programme de Maîtrise ès arts en études du bilinguisme avant le 30 août de l'année précédant le premier semestre de maîtrise. Cette demande doit être complétée via le portail en ligne de l'uOttawa disponible au lien suivant :

<https://www.uottawa.ca/etudes-superieures/programmes-admission/admission>

Des frais d'administration de 100,00 \$ CND seront exigés lors de la soumission de la demande.

Lyon 2 devra envoyer une liste des étudiants sélectionnés pour le programme de double diplomation à l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa avant le 1<sup>er</sup> août à l'adresse suivante : [ilob@uOttawa.ca](mailto:ilob@uOttawa.ca).

L'étudiant de Lyon 2 recevra alors une offre d'admission de la part de l'uOttawa lui permettant d'obtenir son visa d'études. L'étudiant de Lyon 2 sera inscrit à la cote TRF 1000 au cours de l'année de M2, y compris premier trimestre qui se déroule à Lyon 2.

Lors de son séjour à l'uOttawa, l'étudiant de Lyon 2 sera également inscrit comme étudiant régulier international. Les étudiants de Lyon 2 s'inscriront à leurs cours via uOcampus en septembre précédant leur séjour à l'uOttawa.

Même dans le cas où aucun de ses propres étudiants n'est inscrit dans les cours prévus par le programme double diplômant, l'institution d'accueil s'engage à offrir ces derniers (ou des cours équivalents), et à délivrer le diplôme à la fin du cycle si les étudiants de l'université partenaire sont dans les conditions de réussite.

## **5. Divers**

Les deux parties s'engagent à promouvoir le programme dans leurs publications et sur leur site internet. Tous les coûts en seront assumés par chacune des parties, sauf si elles en décident autrement, par écrit, et de commun accord.